RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2015 B 11489
Numéro SIREN : 811 654 961
Nom ou dénomination : ARTHUR & DIMITRI

Ce dépôt a été enregistré le 25/07/2019 sous le numéro de dépôt 74707



20190747072018

DATE DEPOT : 25/07/2019

N° DE DEPOT : 74707

N° GESTION : 2015B11489

N° SIREN : 811654961

DENOMINATION : ARTHUR & DIMITRI

ADRESSE : 51 boulevard Voltaire 75011 Paris

MILLESIME : 2018

.

Greffe du tribunal
de commerce de Paris
Comptes annuels déposés le :
26 JUIL. 2019
Sous le N° : 74107

ARTHUR & DIMITRI
Société par actions simplifiée
au capital de 120 000 euros
Siège social : 51 Boulevard Voltaire, 75011 PARIS
RCS 811654961 PARIS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 28 juin 2019

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2018

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2018 s'élevant à 57 466 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	57 466 euros
Auquel s'ajoute :	
Le report à nouveau antérieur Pour former un bénéfice	2 410 euros
distribuable de	59 876 euros

En totalité au compte "report à nouveau" qui s'élève ainsi à 59 876 euros.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée depuis la constitution de la Société.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 28 juin 2019

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme

Le Président
ARTHUR LECOMTE

ARTHUR ET DIMITRI

Société par Actions Simplifiée

51 boulevard Voltaire
75011 Paris

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2018

SARL FI PARTNERS
Cabinet de Commissariat aux comptes inscrit près de la Cour d'Appel de Paris
22 bis rue Laffitte 75 009 Paris
SIRET : 793 043 241 00025/ N°CEE : FR65 793 043 241
k.brossolette@fipartners.fr

FI PARTNERS
COMMISSARIAT AUX COMPTES

22, bis rue Laffitte
75 009 Paris
Tél. : 01 76 74 76 23 Port. : 06 33 33 47 18
E mail : k.brossolette@fipartners.fr

ARTHUR ET DIMITRI

Société par Actions Simplifiée

51 boulevard Voltaire
75011 Paris

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2018

A l'assemblée générale de la société ARTHUR & DIMITRI

Opinion

Conformément à la mission qui nous a été confiée par vos statuts nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la SAS ARTHUR & DIMITRI relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qui sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la SAS ARTHUR & DIMITRI à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur les éléments suivants :

- Les titres de participation dont le montant net figurant au bilan au 31 décembre 2018 s'établit à 240.000 euros, sont évalués à leur coût d'acquisition. Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à vérifier l'application des méthodes comptables énoncées, à apprécier les données sur lesquelles se fondent ces valeurs recouvrables et à nous assurer de la pertinence de l'information fournie dans l'annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux associés.

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la SAS ARTHUR & DIMITRI à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.
Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de la SAS ARTHUR & DIMITRI.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicable en France, nous exerçons tout au long de celui-ci notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueillons des éléments que nous estimons suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- nous apprécions le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la SAS ARTHUR & DIMITRI à

poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de notre rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous attirons l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, nous formulons une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- nous apprécions la présentation d'ensemble des comptes annuels et évaluons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris, le 6 juin 2019

Le Commissaire aux Comptes

FI PARTNERS



Kévin BROSSOLETTE

SARL FI PARTNERS
Cabinet de Commissariat aux comptes inscrit près de la Cour d'Appel de Paris
22 bis rue Laffitte 75 009 Paris
SIRET : 793 043 241 00025/ N°CEE : FR65 793 043 241
k.brossolette@fipartners.fr

BILAN ACTIF

	ACTIF	Exercice N 31/12/2018 12			Exercice N-1 31/12/2017 12
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net
	Capital souscrit non appelé (I)				
ACTIF IMMOBILISÉ	**Immobilisations incorporelles**				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions, brevets et droits similaires				
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	Immobilisations corporelles				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques, matériel et outillage				
	Autres immobilisations corporelles	554	68	486	
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	Immobilisations financières (2)				
	Participations mises en équivalence				
	Autres participations	240 000		240 000	120 000
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières	51		51	
	Total II	240 605	68	240 537	120 000
ACTIF CIRCULANT	**Stocks et en cours**				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et acomptes versés sur commandes				
	Créances (3)				
	Clients et comptes rattachés	39 714		39 714	9 480
	Autres créances	1 068		1 068	11 800
	Capital souscrit - appelé, non versé				
	Valeurs mobilières de placement				
	Disponibilités	25 996		25 996	2 173
Comptes de Régularisation	Charges constatées d'avance (3)	1 194		1 194	
	Total III	67 971		67 971	23 453
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecarts de conversion actif (VI)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	308 576	68	308 508	143 453

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

	PASSIF	Exercice N 31/12/2018 12	Exercice N-1 31/12/2017 12
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 120 000)	120 000	120 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport		
	Ecarts de réévaluation		
	Réserves		
	Réserve légale	12 000	
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
	Report à nouveau	2 410	5 617-
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	57 466	20 027
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total I	191 876	134 410
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total II		
PROVISIONS	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total III		
DETTES (1)	**Dettes financières**		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts auprès d'établissements de crédit		
	Concours bancaires courants	14	
	Emprunts et dettes financières diverses	99 698	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	Dettes d'exploitation		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 240	4 920
	Dettes fiscales et sociales	11 775	4 123
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	2 905	
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)		
	Total IV	116 632	9 043
	Ecarts de conversion passif (V)		
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	308 508	143 453
	(1) Dont à moins d'un an	116 632	9 043

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2018 12			Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total	31/12/2017 12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises						
Production vendue de biens						
Production vendue de services	69 801		69 801	34 900	34 901	100.00
Chiffre d'affaires NET	69 801		69 801	34 900	34 901	100.00
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation						
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges						
Autres produits			1	0	0	125.00
Total des Produits d'exploitation (I)			69 801	34 900	34 901	100.00
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes *			30 632	12 044	18 588	154.33
Impôts, taxes et versements assimilés			630	286	344	120.44
Salaires et traitements			14 495		14 495	
Charges sociales			5 311		5 311	
Dotations aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			68		68	
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations						
Dotations aux provisions						
Autres charges			11		11	
Total des Charges d'exploitation (II)			51 148	12 330	38 818	314.83
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			18 654	22 570	3 917-	17.35-
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2018 12	Exercice N-1 31/12/2017 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)	43 246		43 246	
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V	43 246		43 246	
Charges financieres				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)	1 197		1 197	
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI	1 197		1 197	
2. Résultat finaucier (V-VI)	42 049		42 049	
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	60 703	22 570	38 133	168.95
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Total VII				
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	500		500	
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Total VIII	500		500	
4. Résultat exceptiounel (VII-VIII)	500-		500-	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	2 737	2 543	194	7.63
Total des produits (I+III+V+VII)	113 047	34 900	78 147	223.91
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	55 581	14 873	40 708	273.71
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	57 466	20 027	37 439	186.94

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier
(3) Dont produits concernant les entreprises liées
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			554
TOTAL			554
Autres participations	120 000		120 000
Prêts, autres immobilisations financières			51
TOTAL	120 000		120 051
TOTAL GENERAL	120 000		120 605

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			554	
TOTAL			554	
Autres participations			240 000	
Prêts, autres immobilisations financières			51	
TOTAL			240 051	
TOTAL GENERAL			240 605	

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		68		68
TOTAL		68		68
TOTAL GENERAL		68		68

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Matériel de bureau informatique mobilier	68				
TOTAL	68				
TOTAL GENERAL	68				

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Etat des provisions

Néant

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	51		51
Autres créances clients	39 714	39 714	
Impôts sur les bénéfices	682	682	
Taxe sur la valeur ajoutée	386	386	
Charges constatées d'avance	1 194	1 194	
TOTAL	42 027	41 976	51

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	14	14		
Fournisseurs et comptes rattachés	2 240	2 240		
Personnel et comptes rattachés	2 341	2 341		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	3 371	3 371		
Taxe sur la valeur ajoutée	5 868	5 868		
Autres impôts taxes et assimilés	196	196		
Groupe et associés	99 698	99 698		
Autres dettes	2 905	2 905		
TOTAL	116 632	116 632		

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Action sordinaires	1.0000		120 000		120 000

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.
En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.
Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Créances immobilisées

(PCG Art. 831-2 7°)

Les prêts, dépôts et autres créances ont été évalués à leur valeur nominale.
Les créances immobilisées ont le cas échéant été dépréciées par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Produits à recevoir

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	14
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 200
Dettes fiscales et sociales	487
Total	1 700

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	1 194
Total	1 194

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Liste des filiales et participations

(Code du Commerce Art. L 233-15; PCG Art. 831-3 et 832-13)

Société	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenu en %	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis et non remboursés	Cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Résultat net du dernier exercice	Dividendes encaissés par la société
				brute	nette					
A. Renseignements détaillés										
- Filiales détenues à + de 50%										
- LECABOU	195 840		61.78	120 000	120 000					
- SAS ABOULEC	195 840	141 693	61.27	120 000	120 000			867 696	56 346	43 246
- Participations détenues entre 10 et 50 %										
B. Renseignements globaux										
- Filiales non reprises en A										
- Participations non reprises en A										